

PROCÉS VERBAL du 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 décembre 2021, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BERGER, Maire.

Ordre du jour :

- 1) CCLBN – Modification des statuts (cuisine centrale/dénomination/gouvernance)
- 2) Tarifs Commune et assainissement
- 3) Pêche
- 4) Situation financière
- 5) DSIL
- 6) Subvention salle polyvalente
- 7) Carrière
- 8) Argent de poche
- 9) Délibérations
- 10) Point sur les travaux
- 11) Questions diverses
 - Bulletin municipal 2021 - Distribution

Présents : Mmes Mrs, BERGER Christian, BAUDRY Marc, BONNET Sylvie, BOUVET Bernard, BOURGOIN Camille, MARTIN-LALANDE Jacques, LEJEUNE Bernard, LEVRARD Damien, NOUARD Mathilde PAVARD Jean-Luc, QUINTON Jean-Paul, SOW Etienne.

Absents excusés : VINCENT Alexandra

VINCENT Alexandra a donné pouvoir à NOUARD Mathilde

Monsieur le Maire, Christian BERGER, vérifie que le quorum est atteint.

Nombre de membres en exercice 13. Présents : 12 Pouvoirs : 1 votants : 13

Monsieur BOUVET Bernard a été élu secrétaire de séance.

CCLBN – MODIFICATIONS DES STATUTS LBN COMPETENCES FACULTATIVES -CUISINE CENTRALE (Délibération n°2021/00086)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des orientations de la Cuisine Centrale sur l'année 2022 et après, les élus communautaires ont décidé de la **reprise de la gestion du matériel par les gestionnaires des cantines (SIVOS-Communes) à compter du 1^{er} Janvier 2022**.

Monsieur le Maire informe que les élus lors de la séance du 27 octobre 2021 ont validé les orientations de la Cuisine centrale sur l'année 2022 et après, et notamment en décidant de la **reprise de la gestion du matériel par les gestionnaires des cantines (SIVOS-Communes) à compter du 1^{er} Janvier 2022**.

Aussi, il est proposé de modifier les compétences facultatives des statuts, dans le paragraphe (modifications en bleu) comme suit :

Extrait des statuts :

COMPETENCES FACULTATIVES

Cuisine Centrale : (Communauté de communes Vègre et Champagne)

-entretien, gestion et mises aux normes de la cuisine centrale

-**entretien des équipements (cuisine de réchauffage) dans les communes dotées de telles installations**

-**gestion du matériel des cuisines satellites par les gestionnaires des cantines (SIVOS-Communes) à compter du 1^{er} Janvier 2022**

-gestion de la préparation et de la distribution des repas (recrutement des personnels, achats des denrées et matériels, prise en charge financière de tous les frais inhérents au bon fonctionnement de la cuisine centrale pour la préparation et le transport des repas)

-les charges liées au service des repas dans les communes restent de la compétence de chaque commune (établissement de conventions de mise à disposition)

-**réhabilitation de locaux existants en vue de la création d'une nouvelle cuisine satellite dite de réchauffage dans les communes non dotées de telles installations et remise en état des équipements des cuisines satellites déjà existantes. La prise en charge par la communauté de communes sera justifiée par la nécessité de fournir des repas sur place à la population scolaire.**

-**Une convention de mise à disposition des locaux devant accueillir des cuisines satellites sera mise en place avec les communes concernées.**

En application de l'article L.5211.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision est soumise à l'accord des communes membres qui disposent d'un délai de trois mois, après réception de la délibération de la communauté de communes, pour faire connaître leur avis.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 octobre 2021 en validant la reprise de la gestion du matériel des cuisines satellites par les gestionnaires des cantines (Communes-Sivos) à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Vu le courrier en date du 23 novembre 2021 de M. le Président de LBN Communauté demandant aux communes membres de valider ainsi la modification des Statuts.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-17 et L5211-5

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par un vote :

- D'approuver la modification statutaire de la Communauté de Communes comme ci-dessus proposé
- D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

CCLBN - PROJET DE DELIBERATION – MODIFICATION DES STATUTS LBN - ARTICLE 1^{ER} : DENOMINATION (Délibération n°2021/00087)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du Pacte de Gouvernance de la Communauté de Communes, les élus communautaires ont décidé de modifier son Nom officiel « Communauté de Communes-Loué-Brûlon Noyen » vers « **LBN COMMUNAUTE** ».

Monsieur le Maire informe que les élus communautaires lors de la séance du 29 septembre 2021 ont validé le changement du Nom officiel de la Communauté de Communes Loué-Brûlon-Noyen vers « **LBN COMMUNAUTE** ».

Aussi, il est proposé de modifier **l'article 1^{er} des statuts** comme suit (modification en bleu) :

Extrait des statuts

Article 1^{er} – Dénomination :

En application de l'article L 5211-41-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé entre les communes d'Amné en Champagne, Auvers sous montfaucon, Avessé, Brains sur Gée, Brûlon, Chantenay Villedieu, Chassillé, Chemiré en charnière, Chevillé, Coulans sur Gée, Crannes en Champagne, Epineu le Chevreuil, Fontenay sur Vègre, Joué en Charnie, Longnes, Loué, Maigné, Mareil en Champagne, Noyen sur Sarthe, Pirmil, Poillé sur Vègre, Saint Christophe en Champagne, Saint Denis d'Orques, Saint Ouen en Champagne, Saint Pierre des Bois, Tassé, Tassillé, Vallon sur Gée, Viré en Champagne, une communauté de Communes qui prend la dénomination de :

**Communauté de Communes Loué-Brûlon-Noyen
LBN Communauté**

En application de l'article L.5211.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision est soumise à l'accord des communes membres qui disposent d'un délai de trois mois, après réception de la délibération de la communauté de communes, pour faire connaître leur avis.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2021 validant le changement du Nom officiel de la Communauté de Communes,

Vu le courrier en date du 23 novembre 2021 de M. le Président de LBN Communauté demandant aux communes membres de valider ainsi la modification des Statuts.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L ;5211-17 et L5211-5

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par un vote :

- D'approuver la modification statutaire de la Communauté de Communes
- De modifier le Nom officiel de la Communauté Communes comme suit « **LBN Communauté** »
- D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

TARIFS 2022 – COMMUNE (Délibération n°2021/00088)

	TYPE DE SERVICE	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Proposition tarif 2022	Vote tarif 2022
1	Concession cimetière 30 ans (terrain seul)	130,00	130,00	130,00	130,00	130,00
2	Concession cimetière 50 ans (terrain seul)	190,00	190,00	190,00	190,00	190,00
3	Columbarium 15 ans	270,00	270,00	270,00	270,00	270,00
4	Columbarium 30 ans	540,00	540,00	540,00	540,00	540,00
5	Columbarium 50 ans	900,00	900,00	900,00	900,00	900,00
6	dispersion des cendres, dépôt ou retrait d'urne	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
7	SDDO – Location 1 jour (grande salle)	290,00	290,00	290,00	290,00	290,00
8	SDDO – Location 2 jours (grande salle)	460,00	460,00	460,00	460,00	460,00
9	Chauffage la journée (grande salle)1	55,00	55,00	55,00	55,00	55,00
10	Location vaisselle – 100 invités (traiteur st denis)	51,00	51,00	51,00	51,00	51,00
11	Location vaisselle + de 100 invités (traiteur st denis)	86,00	86,00	86,00	86,00	86,00
12	Réunion longue (grande salle)	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00
13	Réunion avec ou sans chauffage (petite salle&Association)	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00
14	Tarif horaire agent entretien (salle polyvalente)	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
15	Tarif horaire agents communaux	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00
16	Tarif horaire agents communaux (nuit et week-end)	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
19	Pêche Tarif journée truite	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00
20	Pêche Tarif journée saison	5,50	5,50	6,00	6,00	6,00
21	Pêche Prix carte saison	32,00	32,00	33,00	33,00	33,00
22	Pêche Tarif enfant – 12 ans pour la saison	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
23	Pêche Tarif enfant –12 ans pour la journée	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
24	Pêche Tarif enfant – 16 ans pour la saison	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00
25	Pêche Tarif enfant –16 ans pour la journée	3,00	3,00	4,00	4,00	4,00
26	Accueil du Mercredi – Matin ou Après-Midi sans repas	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
27	Accueil du Mercredi – Matin ou Après-Midi avec repas	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00
28	Accueil du Mercredi – Toute la journée avec repas – 1 ^{er} enfant	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00

29	Accueil du Mercredi – Toute la journée avec repas – 2^{eme} enfant	8,00	8,00	8,00	8,00	
30	Accueil du Mercredi – Repas	3,00	3,00	3,00	3,00	
31	Tables et bancs	25,00	25,00	25,00	25,00	
32	Intervention ponctuelle (chiens, divers)	50,00	50,00	50,00	50,00	
	Intervention ponctuelle (chiens, divers) de nuit			100,00	100,00	
33	Bascule tarif annuel	20,00	20,00	20,00	20,00	
34	Bascule unique	7,00	7,00	7,00	7,00	

Tarifs 2022 Assainissement (Délibération n°2021/00089)

	TYPE DE SERVICE	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Proposition tarif 2022	Vote tarif 2022
1	Abonnement annuel	40,00	50,00	50,00	50,00	
2	M3	1,40	1,50	1,50	1,50	
3	Intervention ponctuelle (contrôle assainissement)	50,00	50,00	60,00	60,00	
5	Accès au service (branchement neuf)	1 200,00	1 200,00	1200,00	1200,00	
	Accès au service (branchement neuf) moins de 5 mètres			600,00	600,00	
6	SHON au m²	8,00	8,00	8,00	8,00	

Nouveau branchement pour mise en conformité → sur devis

SURVEILLANCE DES PLANS D'EAU COMMUNAUX – PECHEUR DYONISIEN (Délibération n°2021/00090)

Concernant la surveillance des plans d'eau communaux pour l'année 2021 (Basse Mercerie et les Plauderies), le Conseil Municipal décide une subvention de 300€.

DETR/DSIL – CIMETIERE (Délibération n°2021/00091)

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2022, le(s) projet(s) susceptible(s) d'être éligible(s) est (sont) :

1 – Cimetière – Evacuation des eaux

Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	22 000,00 €
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	4 400,00€
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	26 400,00€

**(sur la délibération doivent figurer autant de modalités de financement qu'il y a de dossiers présentés)*

Le conseil :

- autorise M. le Maire / M. le Président à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

CARRIERE - DELIBERATION PORTANT DECLASSEMENT DU FOSSE REFERENCE ZW86 SANS ENQUETE PUBLIQUE (Délibération n°2021/00092)

Suite à un courrier de la Carrière la parcelle ZW86 a été oublié dans les précédentes demandes.

Cette parcelle représente un fossé d'une surface de 5977m²

Dans ces conditions, constatant qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer une enquête publique, il est proposé :

- de déclasser la parcelle ZW86 en vue de son aliénation;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le déclassement de la parcelle ZW86 en vue de son aliénation;
Et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Vote : abstention : 2 contre : 0..... pour : 11

BUDGET ASSAINISSEMENT – CREANCE DOUTEUSE – DECISION MODIFICATIVE

N°1 (Délibération n°2021/00093)

Concernant les créances douteuses budget assainissement, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°1 suivante :

DEPENSES	DE	FONCTIONNEMENT	RECETTES	DE	FONCTIONNEMENT
6541	Créances admises en non-valeur	-550,00€			
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+550,00€			
Total		0,00€	Total		
DEPENSES	D'	INVESTISSEMENT	RECETTES	D'	INVESTISSEMENT
Total		0,00€	Total		

BUDGET ASSAINISSEMENT – PROVISION CREANCE DOUTEUSE 2021 (Délibération n°2021/00094)

Suite à de nouvelles dispositions réglementaires, les Collectivités doivent provisionner des créances douteuses. Le montant de ces dépréciations est évalué à 550,00€.

Le Conseil Municipal autorise cette provision au compte 6817 - dépréciation des comptes de tiers (risques de créances non recouvrables) à hauteur de 550,00 €.

Vote : Abstention : 0 contre : 0 pour : 13

SUBVENTION AU BUDGET CCAS (Délibération n°2021/00095)

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2021, il a été approuvé une subvention d'un montant de 3 000 euros (trois mille euros) au budget CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ◆ **D'AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 euros
- ◆ **D'MPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65 - Compte 657362

BUDGET LOT CHEMIN VERT – STOCK – DECISION MODIFICATIVE N°1 (Délibération n°2021/00096)

Concernant le budget du lotissement du Chemin Vert, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°1 suivante :

DEPENSES	DE	FONCTIONNEMENT	RECETTES	DE	FONCTIONNEMENT
605	Equipement travaux	55 000,00€	042 - 71355	Variation stock terrains aménagés	55 000,00€
Total		55 000,00€	Total		55 000,00€
DEPENSES	D'	INVESTISSEMENT	RECETTES	D'	INVESTISSEMENT
040- 3355	Travaux	55 000,00€	1641	Emprunt en euros	55 000,00€
Total		55 000,00€	Total		55 000,00€

BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°6 (Délibération n°2021/00097)

Concernant l'aire de camping-cars, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°6 suivante :

DEPENSES	DE	FONCTIONNEMENT	RECETTES	DE	FONCTIONNEMENT
Total			Total		
DEPENSES	D'	INVESTISSEMENT	RECETTES	D'	INVESTISSEMENT
2188 -op 40	Autres immobilisations	-3 000,00€			
2121 – op 40	Plantations	-1 000,00€			
2152-op 40	Installation voirie	+4 000,00€			
Total		0,00€	Total		

Vote : Abstention : 0 contre : 0 pour : 13

DETR/DSIL 2022 – TRANSITION ENERGETIQUE – Installation panneaux photovoltaïques (Ecole et Atelier) **(Délibération n°2021/00098)**

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2022, le(s) projet(s) susceptible(s) d'être éligible(s) est (sont) :

2 – TRANSITION ENERGETIQUE – Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'Ecole et de l'Atelier
Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant HT
Maitre d'ouvrage	42 908,00 €
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	42 908,00€
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL HT	85 816,00€

**(sur la délibération doivent figurer autant de modalités de financement qu'il y a de dossiers présentés)*

Le conseil :

- autorise M. le Maire / M. le Président à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2022
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°2 Délibération n°2021/00099

Concernant l'alimentation du compte 6542, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°2 suivante :

DEPENSES	DE	FONCTIONNEMENT	RECETTES	DE	FONCTIONNEMENT
6061	Fournitures non stockables	-100,00€			
6542	Créances éteintes	+100,00€			
Total		0,00€	Total		
DEPENSES	D'	INVESTISSEMENT	RECETTES	D'	INVESTISSEMENT
Total		0,00€	Total		

Vote : Abstention : 0 contre : 0 pour : 13

ARGENT DE POCHE (Délibération n°2021/00100)

Monsieur QUINTON Jean-Paul informe sur l'avancement du dossier « argent de poche ».

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Familles Rurales.

POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur QUINTON Jean-Paul informe sur le suivi des travaux

Travaux terminés → Stade : buvette/tribune – Aire de camping-cars – Façade bibliothèque

Travaux non terminés : Stade : Peinture vestiaire foot et couverture tribune – Gouttière salle des cartes

- 11) Questions diverses

- Bulletin municipal 2021 - Distribution
- Mathilde information SIVOS

La séance est levée à 21h50

BOUVET Bernard Secrétaire de séance	
--	--

	Commentaire	Signature
BAUDRY Marc		
BERGER Christian		
BONNET Sylvie		
BOURGOIN Camille		
BOUVET Bernard		
LEJEUNE Bernard		
LEVRARD Damien		
MARTIN-LALANDE Jacques		
NOUARD Mathilde		
PAVARD Jean-Luc		
QUINTON Jean-Paul		
SOW Etienne		
VINCENT Alexandra	donne pouvoir à NOUARD Mathilde	